



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **13 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

### Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIAN, Rémi DU PELOUX (+1), Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK (+1), Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON  
Grégory CROZZOLO représenté par Pascal FRANCK  
Stéphane IMBERT représenté par Rémi DU PELOUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### DATE DE CONVOCATION :

7 octobre 2022

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	26
VOTANTS :	29

## Objet : Modification de l'AP/CP n°202203 pour la rénovation de la salle des Fêtes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu le rapport présenté au Conseil municipal de ce jour,

Considérant la nécessité d'ajuster l'opération n° 202203 « Rénovation de la Salle des Fêtes » et d'en modifier le montant total ainsi que les crédits de paiements pour l'année 2022,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 5 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

**PROCEDE** à la modification de l'Autorisation de Programme **OP202203** Rénovation de la Salle des Fêtes en portant son montant total à **2 256 741,29 € TTC**

**MODIFIE** les Crédits de Paiements 2022 et les ajuster à la somme de **991 627,12 € TTC**. Cette modification sera inscrite à la Décision Modificative proposée en cette même séance.

**AFFIRME** que les Crédits de Paiement à inscrire sur les budgets ultérieurs s'élèvent à 1 172 982,21 € sachant que 92 132 € ont été dépensés sur le budget 2021 au titre des études.

Rénovation de la Salle des Fêtes (Opération 202203)  
Budget ajusté

		2021*	2022	2023	2024	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	crédits de paiement	92 132,00	991 627,32	1 172 982,21		2 256 741,53
<b>TOTAL DEPENSES</b>						<b>2 256 741,53</b>
<b>RECETTES</b>	Subventions CD 95		150 000,00	300 000,00	150 000,00	600 000,00
	Etat - DSIL		177 623,00	414 455,00		592 078,00
	FCTVA		15 113,00	162 666,00	192 416,00	370 195,00
	Autofinancement	92 132,00	648 891,32	295 861,21	-342 416,00	694 468,53
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>2 256 741,53</b>

2021\* réalisé hors opération sur Budget 2021

**DIT** que toute autre modification de cette AP/CP se fera par délibération du Conseil municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 14 octobre 2022

Le Maire,



**Pierre-Edouard EON**  
Vice-Président du conseil départemental  
du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 28/10/2022  
de la publication le : 28/10/2022  
Fait à Méry-sur-Oise, le 27/11/2022



Pour le Maire et par délégation,  
Thierry LAMBART

Directeur Général des Services